



Coupure d'eau intempestive

Par **gueirard**, le **16/05/2011** à **14:59**

Bonjour, mon propriétaire vient de me couper l'eau suite à un litige entre nous (je suis tombé en panne de chauffe-eau, je l'ai fait réparer et le réparateur m'a dit impossible, il est foutu, donc je l'ai changé, mais avant je lui en ai parlé, il n'a rien voulu savoir car il estime que ce n'était pas à lui de le payer, je l'ai donc fait changer à mes frais car j'ai un enfant de 6 ans et j'ai déduit le prix du chauffe-eau sur le loyer, mais lui n'a pas plus rien dit, mais depuis il me cherche des noises et il m'a coupé l'eau, pourtant je lui ai envoyé le loyer, mais il ne veut rien savoir). Que puis-je faire et quels sont les recours que je peux avoir ? merci

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **18:04**

Déjà, vous n'aviez aucun droit de déduire le montant sur le loyer (il est en droit de vous envoyer un commandement de payer par huissier en vue de votre expulsion si vous ne payez pas dans les deux mois). Ensuite, vous n'aviez aucun droit de faire remplacer le chauffe-eau vous-même. Vous l'avez fait, à vous de le payer. Donc vous êtes en tort à 100%. Concernant l'eau, comment peut-il la couper ?